

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

31 MARS 2025

OBJET :

MARCHES PUBLICS

ADHESION A LA
CENTRALE D'ACHATS
CANUT

AUTORISATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

TACCOEN Jean-Michel	(Pouvoir DUMONT Pierre-Henri)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir PILLE Robert)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MILLIEN Sophie)
MAGNIER Renée	(Pouvoir BUTEZ Philippe)
GEISLER Maryse	(Pouvoir BRANLY Sandrine)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir DESORT Annie)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir FIOLET Evelyne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



2025-03-14 BIS

Madame le Maire rappelle qu'il existe des dispositifs pour mutualiser les achats entre collectivités et ainsi réduire significativement les coûts.

A ce titre, la Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms (CANUT) propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvre l'ensemble des besoins numériques et de télécommunications de ses adhérents.

Association loi 1901 à but non-lucratif, la CANUT est une ressource

dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

Pour bénéficier des services de la CANUT, il est nécessaire d'y adhérer. L'adhésion proprement dite est gratuite et, la centrale d'achats étant associative, des frais sont dus lorsque la collectivité actionne un accord-cadre par leur biais :

- 300€ HT pour un accord-cadre,
- 480€ HT pour deux accords-cadres,
- 630€ HT pour trois accords-cadres,
- 720€ HT pour quatre accords-cadres,
- 825€ HT pour cinq accords-cadres,
- 900€ HT pour six accords-cadres.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

Vu les articles L2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de la CANUT,

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats la CANUT en matière de services numériques et de télécommunications, pour l'économie des ressources de la commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par la CANUT et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats;

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Affaires Générales / Ressources Humaines le 24 Mars 2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de l'adhésion de la commune de Marck à la centrale d'achats le CANUT;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,